

DU SAMEDI 15 AU DIMANCHE 23 FEVRIER 2025

Samedi 15 : La Barre-de-Monts **Dimanche 16** : Montaigu-Vendée **Mardi 18** : Sèvremont
Jeudi 20 : Palluau **Samedi 22** : Challans – CLM par équipe **le matin** **Dimanche 23** : Brétignolles-sur-Mer

ARTICLE 1 : Organisation par le « **Comité d'Organisation du Circuit des Plages Vendéennes** », dont le siège social est situé à la Mairie 1 place de la Mairie 85300 LE PERRIER.

ARTICLE 2 : Type d'épreuve

Les épreuves sont inscrites au calendrier fédéral de la FFC en classe Élite Nationale 1.12.1 hommes, ouverte aux catégories Élite Pro, Élite et Open1. Grille1220/20.

ARTICLE 3 : Participation – Engagement par équipe

➔ Nombre d'engagés par **équipe** : **7 maxi + 4 remplaçants - 5 minimum + 3 remplaçants**. Le départ sera refusé à toute équipe se présentant au départ avec moins de 4 coureurs.

➔ **Les engagements se feront uniquement par bulletin**

➔ Les priorités pour la sélection :

1. Participation à toutes les épreuves avec 7 coureurs
2. Équipes continentales UCI Françaises, équipes N1 N2 N3

➔ Les bulletins d'engagement (1 par épreuve) devront parvenir à l'organisation 10 jours avant la date de l'épreuve. **Tout bulletin non accompagné du règlement ou mal renseigné (absence du code UCIID et la date de naissance et nationalité) ne sera pas retenu.**

Contact : Hubert **GUILBAUD** engagement@cocpv.fr 06 71 99 92 13 - Norbert **JEANNEAU** 06 07 25 04 76

ARTICLE 4 : Permanence – Contrôle des engagements – Signatures – Appel des coureurs

- La permanence de départ, le contrôle et le retrait des dossards (par les directeurs sportifs) se fait aux horaires et dans les salles indiquées sur le guide technique disponible sur le site web du COCPV (cocpv.net)
- La réunion des directeurs sportifs sera indiquée dans le document « RECAP » qui vous sera envoyé ultérieurement.
- **L'ordre des voitures sera défini suivant le classement du challenge par équipes (cf. art.7). Les équipes non classées à ce challenge seront classées à la suite après tirage au sort.**
- La signature des coureurs se fera à proximité du podium protocolaire 45 minutes avant le départ. Les coureurs devront se présenter par équipe complète pour la présentation au public par les speakers officiels de l'épreuve.
- Appel des coureurs sur la ligne de départ : 30 minutes avant le départ.
➔ Pour le CLM du samedi matin (voir règlement à venir)
- Les vélos des coureurs seront équipés de transpondeurs. **Une caution de 200 €** est demandée à chaque équipe. **Chèque à l'ordre de « Vendée Chrono Finish »** à envoyer avec la pré-inscription.

ARTICLE 5 : Radio-Tour Les informations sont émises sur une fréquence qui sera communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs.

ARTICLE 6 : Assistance technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par un véhicule ASSISTANCE (Bretagne Service Course) et par deux véhicules appartenant à des clubs fournis par l'organisation. Lors de la réunion des directeurs sportifs des roues de rechange pourront être demandées aux équipes.

ARTICLE 7 : Challenges du Circuit des Plages Vendéennes

• **Challenge individuel**

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points	30	25	20	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

À l'issue de chaque épreuve un classement général individuel est calculé par cumul des points acquis dans chaque épreuve disputée. En cas d'ex-aequo, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve disputée, dans la limite des places du barème.

Tout coureur classé au challenge individuel devra OBLIGATOIREMENT prendre le départ de la dernière épreuve, sous peine de perdre la totalité des points acquis. Seuls les coureurs issus des équipes participantes à toutes les épreuves pourront marquer des points au challenge individuel.

Challenge par équipes

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	20	17	15	13	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

À l'issue de chaque épreuve un classement général par équipes est calculé sur les 3 premiers coureurs de chaque équipe. Le cumul des points acquis dans chaque épreuve disputée est additionné. Pour la finale en cas d'ex-aequo, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve disputée, dans la limite des places du barème.

➔ **Toute équipe classée au challenge par équipes devra OBLIGATOIREMENT prendre le départ de toutes les épreuves, sous peine de perdre la totalité des points acquis.**

ARTICLE 8 : Classements

- Des classements intermédiaires, **POINT CHAUD** et **RUSH** sont disputés au cours de chaque course, classement sur 3 coureurs.

À chaque sprint les points attribués sont les suivants : 1^{er} – 5 points – 2^{ème} - 3 points – 3^{ème} – 1 point.

En cas d'égalité, la meilleure place dans le dernier classement départagera les coureurs.

- Désigné par un jury composé du Président de l'organisation, du Président Délégué, du Responsable Sécurité, du Radio-Tour : le coureur **LE PLUS COMBATIF**
- **Pour des raisons de sécurité, tout coureur situé à plus de 7 minutes du peloton principal devra s'arrêter et quitter la course.**

ARTICLE 9 : Pénalités Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 10 : Contrôle médical

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à l'ensemble des épreuves. Il aura lieu dans un local réservé uniquement à cet effet, à l'adresse indiquée sur le guide technique de l'épreuve.

ARTICLE 11 : Protocole

Tous les jours de course : Après l'arrivée, le 1^{er} le 2^{ème} le 3^{ème} de l'épreuve, le 1^{er} des ruschs, le 1^{er} des points chauds, le combatif du jour ainsi que le 1^{er} au challenge individuel. Et cela en tenue de coureur, **dans un délai de 15 minutes maximum**. La présentation de la meilleure équipe du challenge par équipes se fait le lendemain au moment de la présentation des équipes. Nous communiquerons un horaire de passage pour la présentation de chaque équipe.

Tout coureur qui ne se présentera pas à la cérémonie protocolaire se verra retirer les récompenses ainsi que les prix attribués aux différents classements intermédiaires.

Récompense des challenges le dernier jour : Challenge final individuel - Final par équipe.

ARTICLE 12 : Service médical

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par un Médecin officiel mis en place par le Directeur de l'Organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.

ARTICLE 13 : Droit à l'image

Les clubs, sponsors et coureurs acceptent, par leur participation aux épreuves que les photos sur lesquelles ils figurent puissent être utilisées par le Comité d'Organisation, uniquement à des fins promotionnelles dans le cadre de publication sur tous supports et en tous formats.

P.S. Ce règlement est conçu selon les dispositions réglementaires en vigueur à la date de sa publication et reste modifiable avant l'épreuve, selon l'évolution des règlements de la F.F.C qui s'imposeraient à l'organisation.

Le Comité d'Organisation du Circuit des Plages Vendéennes est adhérent au ROCC AMATEUR et au challenge **RAYMOND POULIDOR**

PRIMES 38^{ème} ÉDITION 2025

ÉPREUVES EN LIGNE : PAR JOUR		
COMBATIVITE 50€	POINTS CHAUDS 50€	RUSH 50 €

GRILLES DE PRIX F.F.C.	
Individuelle par jour de course	Contre la montre par ÉQUIPES
1 220 € sur 20 coureurs	1 400 € aux 5 premières équipes

CHALLENGE FINAL INDIVIDUEL		CHALLENGE FINAL ÉQUIPES
1 ^{er}	500 €	1 ^{ère} 500 €
2 ^{ème}	300 €	
3 ^{ème}	200 €	
4 ^{ème}	150 €	
5 ^{ème}	100 €	